



Aides de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'acquisition de véhicules et deux-roues électriques et d'infrastructures de recharge

Acteurs	Véhicules - Particuliers	Exonération de la taxe d'immatriculation	Liens
Région		100%	https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
Bouches du Rhône	Achat en pleine propriété d'un véhicule électrique neuf, détenu pendant au moins 3 ans ou 65 000 kilomètres ; 1 000 demandes/an jusqu'à fin 2023 : 5 000 €		https://www.departement13.fr/prime-voiture-electrique/
Métropole Nice Côte d'Azur	Achat sur le territoire de la métropole d'un véhicule neuf 100 % électrique (catégorie M1) hors leasing, location avec option d'achat et crédit-bail ; revenu fiscal de référence inférieur à 45 000 € : 2 000 €		http://www.nicecotedazur.org/deplacement/subvention-pour-l-acquisition-d-une-voiture-100-%C3%A9lectrique